

Compte rendu de la séance du 28 février 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Bernard GUINLE

Ordre du jour:

1°) - Comptes de Gestion, Comptes Administratifs et Affectation des Résultats 2019 :

- Budget Principal
- Budget Assainissement
- Budget Lotissement La Coustète

2°) - Budgets Primitifs 2020 :

- Budget Principal
- Budget Lotissement La Coustète

3°) - Budget 2020 : Décision en matière de taux de Contributions Directes

4°) - Dissolution du Budget Assainissement

5°) - Décisions du Maire

6°) - Questions Diverses

Délibérations du conseil:

Compte de Gestion 2019 - Budget Principal (DE 2020 005)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAZAUBON Jean-Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Compte de Gestion 2019 - Budget Assainissement (DE 2020 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAZAUBON Jean-Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Compte de Gestion 2019 - Lotissement La Coustète (DE 2020 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAZAUBON Jean-Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Compte Administratif 2019 - Budget Principal (DE 2020 008)

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, quitte la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel RULAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par CAZAUBON Jean-Louis après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		95 536.96		69 183.25		164 720.21
Opérations exercice	394 423.23	356 442.44	626 943.12	720 249.54	1 021 366.35	1 076 691.98
Total	394 423.23	451 979.40	626 943.12	789 432.79	1 021 366.35	1 241 412.19
Résultat de clôture		57 556.17		162 489.67		220 045.84
Restes à réaliser	106 407.00	56 718.00			106 407.00	56 718.00
Total cumulé	106 407.00	114 274.17		162 489.67	106 407.00	276 763.84
Résultat définitif		7 867.17		162 489.67		170 356.84

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Administratif 2019 - Budget Assainissement (DE 2020 009)

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, quitte la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel RULAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur CAZAUBON Jean-Louis après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		68 439.42		116.19		68 555.61
Opérations exercice	72 666.24	70 687.54	89 388.01	82 240.14	162 054.25	152 927.68
Total	72 666.24	139 126.96	89 388.01	82 356.33	162 054.25	221 483.29
Résultat de clôture		66 460.72	7 031.68			59 429.04
Restes à réaliser						
Total cumulé		66 460.72	7 031.68			59 429.04
Résultat définitif		66 460.72	7 031.68			59 429.04

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Administratif 2019 - Lotissement La Coustète (DE 2020 010)

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, quitte la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel RULAND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par CAZAUBON Jean-Louis après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				172.37		172.37
Opérations exercice						
Total				172.37		172.37
Résultat de clôture				172.37		172.37
Restes à réaliser						
Total cumulé				172.37		172.37
Résultat définitif				172.37		172.37

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Principal (DE 2020 011)

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 162 489.67**
 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	69 183.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	88 236.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	93 306.42
Résultat cumulé au 31/12/2019	162 489.67
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	162 489.67
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	162 489.67
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget Assainissement (DE 2020 012)

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :**déficit de -7 031.68**
 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	116.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-7 147.87
Résultat cumulé au 31/12/2019	-7 031.68
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	-7 031.68
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-7 031.68

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Lotissement La Coustète **(DE 2020 013)**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 172.37**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	172.37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2019	172.37
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	172.37
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	172.37
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Budget Primitif 2020 - Budget Principal (DE 2020 014)

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2020 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 425 561.00 Euros

En dépenses à la somme de : 1 425 561.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	158 240.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	157 948.00
65	Autres charges de gestion courante	359 842.00
66	Charges financières	21 200.00
022	Dépenses imprévues	28 249.00
023	Virement à la section d'investissement	205 511.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 276.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		935 266.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	212.00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 500.00
73	Impôts et taxes	446 987.00
74	Dotations et participations	134 860.00
75	Autres produits de gestion courante	187 249.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	155 458.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		935 266.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	227 055.00
23	Immobilisations en cours	12 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	233 500.00
020	Dépenses imprévues	12 740.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		490 295.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	72 718.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 900.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400.00
27	Autres immobilisations financières	30 473.00
021	Virement de la section de fonctionnement	205 511.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 276.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	124 017.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		490 295.00

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Budget Primitif 2020 - Lotissement La Coustète (DE 2020 015)

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2020 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 90 645.00 Euros

En dépenses à la somme de : 90 645.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 450.00
65	Autres charges de gestion courante	28 249.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 473.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		60 172.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	60 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	172.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		60 172.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	30 473.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 473.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 473.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		30 473.00

ADOpte A LA MAJORITE

Budget 2020 : Décision en matière de Taux de Contributions Directes

(DE 2020 016)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour le budget de l'exercice 2020 les taux de contributions directes de l'année précédente, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,69
- Taxe Foncière (bâti) : 4,98
- Taxe Foncière (non bâti) : 60,04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1°) – adopte le rapport présenté,
- 2°) – approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- 3°) – décide de reconduire pour le budget de l'exercice 2020 les taux de contributions directes de l'année précédente comme indiqué ci-dessus.

Dissolution du Budget Assainissement (DE 2020 017)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2019-1231001I, en date du 31 décembre 2019, portant transfert des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49,

Considérant le transfert de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Considérant les résultats de clôture du budget annexe assainissement 2019 :

- Section d'exploitation : déficit de 7.031,68 €
- Section d'investissement : excédent de 66.460,72 €
- soit un montant total excédentaire de 59.429,04 €

Considérant les restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 0 €

Considérant qu'il convient de reprendre en les intégrant par contraction les résultats du compte administratif du budget annexe assainissement 2019 dans le budget principal 2020 de la commune, et que cette opération se traduit par les écritures comptables suivantes :

- Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : - 7.031,68 €
- Article 001 : recettes d'investissement (résultat de la section d'investissement reporté) : 66.460,72 €

Considérant qu'il y a lieu de dissoudre le budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1°) – VALIDE la dissolution du budget annexe assainissement par perte de compétence suite au transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

2°) – APPROUVE la reprise des résultats du budget annexe assainissement 2019 dans le budget principal de la commune de Poueyferré :

- Article 002 : recette de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : - 7.031,68 €
- Article 001 : recettes d'investissement (résultat de la section d'investissement reporté) : 66.460,72 €

3°) – CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.